

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 3 mai 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

ARRÊTÉ
portant abrogation de texte.

Du 25 avril 2018

ARRÊTÉ portant abrogation de texte.

Du 25 avril 2018

NOR A R M C 1 8 5 0 6 9 2 A

Texte abrogé :

Arrêté du 23 septembre 2015 (BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 10).

Référence de publication : BOC n° 17 du 3 mai 2018, texte 3.

La ministre des armées,

Vu le décret du 13 décembre 2017 (A) portant nomination du chef du contrôle général des armées ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 modifié, portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2018 (B) relatif à l'organisation de la suppléance des inspecteurs du travail dans les armées ;

Vu la décision du 19 mars 2018 (C) portant délégation de signature (contrôle général des armées),

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 23 septembre 2015 relatif à l'organisation de la suppléance des inspecteurs du travail dans les armées est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du pôle travail, chef de l'inspection du travail dans les armées,*

Arnauld CHÉREIL DE LA RIVIERE.

,

.

(A) n.i. BO ; JO n° 291 du 14 décembre 2017, texte n° 71.

(B) n.i. BO ; JO n° 92 du 20 avril 2018, texte n° 59.

(C) n.i. BO ; JO n° 67 du 21 mars 2018, texte n° 20.